

Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 3 juillet 2026

LE LIEU-DIX - UN LEVIER STRUCTURANT DES POLITIQUES PUBLIQUES
D'INSERTION ET D'EMPLOI - VALIDATION DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Pierre-François LEJEUNE

Conseiller départemental, canton de Cherbourg-en-Cotentin 1
au nom du groupe

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Je tiens d'abord à excuser ma collègue Odile Lefaix-Véron qui n'a pu rester à la fin de notre séance plénière. Je vais lire l'intervention qu'elle avait préparée.

Nous souhaitons intervenir aujourd'hui au sujet du Lieu Dix dont l'avenir suscite une inquiétude profonde parmi les agents, les partenaires et les usagers. Les associatifs, engagés dans ce projet depuis des années, ont exprimé cette inquiétude dans la presse. L'inquiétude et les tensions liées à ce projet de transformation se sont également traduites par une motion des organisations syndicales adressée au Comité social territorial pour dénoncer des faits graves. De notre côté, en appui de ces inquiétudes, nous regrettons le changement de vocation de ce lieu.

Une transformation conduite sans concertation ni accompagnement

Dans leur motion, les représentants du personnel décrivent un changement de rattachement de direction mené sans information claire, sans anticipation, sans concertation suffisante, sans accompagnement.

Les agents se sont retrouvés en première ligne, seuls, face aux questions des structures utilisatrices et des usagers. Cette situation a créé instabilité, perte de repères, démotivation. Les partenaires eux-mêmes ont exprimé leur incompréhension, par courrier au Président puis dans la presse.

Ce constat révèle une méthode qui fragilise les équipes et affaiblit la confiance indispensable à toute transformation.

Des risques psychosociaux avérés

La motion syndicale fait état de conséquences psychologiques préoccupantes : stress accru, sentiment de déconsidération, dégradation du climat de travail. Plus inquiétant encore, elle mentionne des comportements inadaptés : Ces faits, s'ils sont confirmés, sont inacceptables dans une collectivité publique.

Un changement de projet politique qui dénature la vocation du Lieu Dix

Le Lieu Dix n'est pas un bâtiment comme un autre. C'est un tiers lieu, un espace collaboratif, un laboratoire d'innovation sociale implanté dans le quartier de la Dollée à Saint-Lô. Il accueille une diversité

d'acteurs : insertion, culture, mobilité, développement durable, initiatives citoyennes. Notre groupe y tient beaucoup.

Or, le Département a décidé de réorienter le site vers les seules politiques départementales, notamment l'emploi et l'insertion. Et nous ne comprenons pas le changement de direction de rattachement alors que ce projet a toujours eu vocation à être un modèle de tiers-lieu.

Un tiers lieu c'est un écosystème social, un espace de mixité, de créativité, de rencontres. Le recentrer sur une seule politique publique revient à appauvrir sa vocation et à fragiliser les acteurs qui en faisaient un lieu vivant et utile.

Cette décision suscite une inquiétude légitime chez les associations utilisatrices. Certaines ne savent pas si elles pourront continuer leurs activités. D'autres s'interrogent sur leur place dans un lieu qui pourrait devenir un espace de bureaux.

Le risque d'un impact direct pour les associations et les partenaires

Plus d'une vingtaine de structures utilisent aujourd'hui le Lieu Dix : école de cirque, chorale, associations de mobilité, collectifs citoyens, acteurs de l'insertion, de la culture, du développement durable. Toutes expriment incertitude et inquiétude.

Nous soutenons les demandes formulées par les organisations syndicales :

- un accompagnement au changement digne de ce nom,

- une évaluation des risques psychosociaux,
- la clarification du rôle des intervenants extérieurs,
- la réhabilitation publique du travail des équipes,
- la garantie du respect des agents et des partenaires.

Nous ajoutons la nécessité d'ouvrir une concertation élargie sur l'avenir du Lieu Dix, incluant les associations, les usagers, les habitants du quartier et les agents.

Nous appelons le Département à garder l'esprit du tiers lieu et à garantir que ce site reste un espace ouvert, vivant, créatif et socialement utile.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie.